

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 10 - 096

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusée :

- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)

Décision 7 : Les conventions de partenariat avec le Centre international d'ostéopathie (CIDO) de Saint-Etienne.

Une équipe d'étudiants en 5^{ème} année d'ostéopathie pourrait intervenir afin de réaliser des consultations ostéopathiques et des bilans de mobilité sur les lieux des évènements suivants :

- ✓ *cross départemental* organisé à Montrond les Bains, le 8 février 2020. La présence des intervenants sera effective de 13 h à 17 h et donnera lieu à une contrepartie financière de l'ordre 280 €.
- ✓ *parcours sportif* organisé à Andrézieux-Bouthéon, le 4 avril 2020. La présence des intervenants sera ici effective de 8 h 30 à 17 h et donnera lieu à une contrepartie financière de l'ordre de 500 €. Les repas seront également à fournir à l'ensemble de l'équipe intervenant sur la manifestation.

A noter que les étudiants demeurent sous la responsabilité du CIDO et de leur maîtres de stage durant ces mises à disposition.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve les projets de conventions de partenariat avec le Centre international d'ostéopathie (CIDO) de Saint-Etienne et autorise le Président à signer les documents ci-joints.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER